



Législation aéronautique - ANNEXES

PART 145, EASA Form 1, FAA 14 CFR, TCCA CAR, CCAR, RBAC 145 & autres Règlements Mondiaux de la Maintenance

OBJECTIFS

- Etre capable de connaître les points clefs du PART 145 et ses derniers développements. Cette formation apporte aux participants une connaissance de la réglementation de la maintenance des aéronefs dans le contexte mondial.
- Permettre d'intégrer l'ensemble des exigences détaillées du PART 145.
- Savoir se repérer dans les différents textes et utiliser l'information pertinente.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Documentation fournie aux stagiaires.
- En E-learning / Blended, voir la charte stagiaire.



TARIF / VERSION DISPONIBLE

Version

Tarif HT (€)



20 € pour Une ou plusieurs annexes

Les annexes sont dispensées sur demande avec la formation « EASA Partie 145 & APRS »

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens.

Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements mondiaux de maintenance aéronautique.

PROGRAMME

Annexe : Etude détaillée de l'EASA Form 1

- Utilisation et Responsabilités
- Principes de rédaction
- Les différentes cases à renseigner
- La Dual Release
- Les documents équivalents

Annexe : Etude de la FAA 14 CFR 145 avec MAG : Station de réparation Américaine

- La FAA (Federal Aviation Authorities)
- Le MAG et la FAA 14 CFR Part 145

Annexe : Etude de la TCCA CAR Part V et le MAG : Station de réparation Canadienne

- La TCCA (Transport of Canada)
- Le MAG et le CAR Part V

Annexe : Etude de la CCAR 145 et Form AAC-038 : Station de réparation Chinoise

- La CAAC (General Administration of Civil Aviation of China)
- Le CCAR Part 145

Annexe : Etude de la RBAC 145 et Form F-100-01 : Station de réparation Brésilienne

- L'ANAC (Agência Nacional de Aviação)
- Le MAG et le RBAC 145

Annexe : Règlements spécifiques de pays tiers

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER